

Délibération n°2021-01-02d

Réf. Nomenclature « Actes » : 756

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Validation des dossiers de demande de subvention DETR 2021 : Acquisitions foncières stratégiques pour le développement économique

Nombre de membres du conseil	
En exercice	102
Présents	81
Pouvoirs	15
Votants	96

L'an deux mille vingt et un, le 25 février et à 18h00, le conseil communautaire de Haute-Corrèze Communauté, sur convocation adressée le 16 février 2021 par monsieur Pierre Chevalier, président, s'est réuni à Ussel dans les conditions prévues par la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020.

Robert Gantheil est nommé secrétaire de séance.

Étaient présents mesdames et messieurs les conseillers en exercice, sauf :

- Élus ayant donné pouvoir :

Badia Maryse	à	Michèle Valibus	Bredèche Robert	à	Pierre Chevalier
Calla Tony	à	Philippe Pelat	Delibit Sandra	à	Christophe Arfeuillère
Faugeron Guy	à	Philippe Roche	Gruat Xavier	à	Pierre Chevalier
Le Gall Nathalie	à	Jean-François Michon	Le Royer Sandrine	à	Eric Ziolo
Nirelli Catherine	à	Philippe Brugère	Padilla-Ratelade Marilou	à	Jean-Pierre Guitard
Picard Nadine	à	Patrick Jouve	Ribeiro Sophie	à	Céline Parrain
Saugeras Jean-Pierre	à	Aubessard Anne-Marie	Sauviat Jean-Marc	à	Michel Pesteil
Prabonneau Sylvie	à	Pierre Coutaud			

- Élus excusés :

Bodin Jean-Marc ; Cornelissen Tony ; Couderc Daniel (représenté) ; Delpy Daniel (représenté) ; Escurat Daniel (représenté) ; Laurent Nathalie ; Mazière Daniel ; Peyrat Nathalie ; Saugeras Michel (représenté) ; Simandoux Nelly (représentée) ; Urbain Jean-Yves.

Délibération n°2021-01-02d



Envoyé en préfecture le 26/02/2021
 Reçu en préfecture le 26/02/2021
 Affiché le 
 ID : 019-200066744-20210225-20210226024-DE

Le président explique que par courrier du 29 janvier 2021, la préfecture de la Corrèze a transmis la circulaire d'appel à projets pour la programmation 2021 de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR), établie suite à la tenue de la commission des élus réunie le 22 janvier 2021.

Haute-Corrèze communauté, au travers de la compétence obligatoire du développement économique, pilote la stratégie foncière économique. La collectivité gère et commercialise différentes zones d'activités réparties sur l'ensemble du territoire.

Depuis 2017, la direction économique a entrepris de développer sa politique d'accueil d'entreprises en mettant des moyens importants pour commercialiser ses terrains économiques et ainsi favoriser l'activité.

L'offre de foncier économique de Haute-Corrèze Communauté est en 2021 relativement restreinte. Il est primordial d'enclencher le processus d'acquisition de terrains dès à présent pour éviter à très court terme une absence d'offre sur le territoire. Conserver et renouveler une offre foncière pour l'accueil de nouvelles entreprises ou pour le développement d'entreprises locales est un enjeu fort pour notre territoire.

L'opération consiste donc à acquérir des terrains sur la commune de Saint Angel pour les aménager en différents lots et par la suite les proposer à la vente pour l'accueil d'entreprises nouvelles ou en développement.

Le coût de cette opération s'élève à 55 157 € HT (non éligible à la TVA).

Le plan de financement prévisionnel se présente ainsi :

Financement	Montant H.T. de la subvention	Taux
DETR	19 304.95 €	35 %
Participation du demandeur : autofinancement	35 852.05€	65 %
TOTAL	55 157 €	100 %

Après en avoir délibéré favorablement à l'unanimité, le conseil communautaire :

- **APPROUVE** le projet d'acquisitions foncières stratégiques pour le développement économique, pour un montant de 55 157 € HT ;
- **DEMANDE** à madame la Préfète de la Corrèze l'octroi d'une subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) « Acquisition foncière », au taux minoré de subvention sollicitée de 35 %, plafonné à 100 000 € HT de dépenses éligibles soit une subvention sollicitée de 19 304,95 € ;
- **AUTORISE** le président à signer tous les documents nécessaires.

A l'unanimité	
Votants	96
Pour	96
Contre	0
Abstention	0

Pour extrait conforme,

Délibération certifiée exécutoire après réception de la
sous-préfecture,

À Ussel, le 25 février 2021



Le président,
Pierre Chevalier